

## PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR :

Recrutement d'un Bureau de contrôle des travaux d'extension et le réseau électrique de la centrale solaire d'Ali Addé

### NOTE D'INFORMATION

Pays : République de Djibouti

Agence d'exécution : Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS)

Nom du Projet : Projet réponse en développement aux Déplacements dans la Corne de l'Afrique (Région Djibouti).

Numéro de Prêt/Don : DJ – 5833 (IDA)

Nom de l'appel d'offres : Recrutement d'un Bureau de contrôle des travaux d'extension et le réseau électrique de la centrale solaire d'Ali Addé

Méthode d'acquisition : ED

Préférence nationale (Oui ou Non) : NON

Préférence régionale (Oui ou Non) : NON

Date d'émission de la note explicative : 13/11/2022

Mauritanie BP:1994, Nouakchott/ Mauritanie , Tel : + 222 45 29 03 64, Fax: +222 4529 4410; email : [mcg@mcg-ingenierie.com](mailto:mcg@mcg-ingenierie.com) / [mcg.ingenierie@gmail.com](mailto:mcg.ingenierie@gmail.com)

Nom du soumissionnaire : **MAURITANIAN CONSULTING GROUP (MCG)**

Nationalité : Mauritanienne

Mauritanie BP:1994, Nouakchott/ Mauritanie ,

Tel : + 222 45 29 03 64, Fax: +222 4529 4410;

email : [mcg@mcg-ingenierie.com](mailto:mcg@mcg-ingenierie.com) / [mcg.ingenierie@gmail.com](mailto:mcg.ingenierie@gmail.com)

Prix du Marché : **254 955 USD TTC**

Durée d'exécution du Marché : 14 mois

Résumé de l'objet du Marché attribué : Le cabinet MCG a signé un contrat pour le contrôle des travaux d'extension de la centrale solaire (phase études) et le 14 Février pour une durée de 12 mois car il fallait attendre la réalisation du marché pour les travaux pour pouvoir superviser.

Donc étant donné que le cabinet avait déjà fait les études de cette mission, il serait intéressant de continuer avec le même cabinet MCG le contrôle de ces travaux d'où l'entente directe.

*N.B. : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès de l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.*